

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2012 A 19 HEURES 30

Présents : M. Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET M. Alain THEBAULT, M. Michel GODELU, Mme Jacqueline ROUAULT, M. André PACYNA, Mme Géraldine CUSTODIO, M. Serge BUFFET, Mme Pascale SARRET, Mme Stéphanie NEDEAU, M. Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU.

Absente excusée : Mme Flora GAUTHIER- LAURENT,

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU.

Pouvoir de Mme Flora GAUTHIER- LAURENT à Mme Jacqueline ROUAULT.

M. le Maire souhaite que trois sujets (comice 2013, demande de transport scolaire, lettre d'un particulier de la rue du Parc) soient rajoutés à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de rajouter ces trois sujets.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2011.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal du dernier conseil.

FINANCES :

Arrivée de Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, à 19 heures 40.

• **Etat des finances du budget général au 31 décembre 2011.**

M. le Maire donne l'état des finances du budget principal arrêté au 31 décembre 2011 en apportant des précisions sur chaque chapitre.

A retenir :

- budget de fonctionnement : + 83 779,00 €
- budget d'investissement : - 112 773,00 €
- global avec les excédents antérieurs : + 134 939,00 €

• **Rétrocession d'une concession au cimetière.**

M. le Maire fait part au conseil municipal que M. SINGER Raymond lors du décès de son épouse en 2009, a acheté une case de columbarium.

En 2011 ce dernier a décidé de transférer l'urne de Mme SINGER dans la concession qu'il vient d'acquérir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à M. SINGER une partie du prix payé en fonction de la durée déjà écoulée soit 1 040 €
M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, s'interroge sur la si grande différence de prix entre une concession et une case de columbarium.

• **Population INSEE au 01 janvier 2012.**

M. le Maire informe le conseil municipal que selon l'INSEE la population municipale au 1^{er} janvier 2012 est de 1 008 habitants et la population totale de 1 029 habitants.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, souhaite connaître l'incidence de l'augmentation de la population sur la commune. M. le Maire explique que la DGF est calculée par rapport à la population ainsi que les cotisations à divers organismes et que le mode de recrutement du personnel communal est différent.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

• **Point sur l'opération lourde de sécurité routière**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint en charge de ce dossier, informe :

- que ce dernier sera désormais suivi par M. RENNE du Conseil Général,
- qu'un contact a déjà été pris avec le Maître d'œuvre (M. BODIN)
- que les appels d'offre seront lancés dans un mois

- que les Services du Conseil Général routes feront une simulation route d'Henrichemont avec des plots (K16) en plastique.

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'après diverses études techniques la 5^{ème} tranche (sécurisation de l'entrée de l'agglomération côte Bourges) a été abandonnée, ainsi il propose le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES : 176 979 ,71 € HT soit 211 667,73 € TTC.

RECETTES : 211 667,73 € TTC

DETR : 44 828 €

Conseil Général (Amendes de Police) : 53 000 €

Emprunt : 50 000 €

Fonds propres : 63 839,73 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce plan de financement et charge M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, informe le conseil municipal que l'abri bus sera déplacé comme demandé. La dépose et la pose sera à la charge du Conseil Général mais la dalle sera à charge de la commune.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

• Etat des finances du budget assainissement au 31 décembre 2011.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, donne l'état des finances du budget assainissement au 31 décembre 2011.

- budget exploitation : + 1345,01 €

- budget investissement : + 55 921,61 €

• Point sur la réhabilitation du réseau d'eaux usées.

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, informe le conseil municipal que les réserves concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sont levées. Le montant des travaux concernant cette opération s'élève à 151 955 € HT soit 181 774 € TTC.

Des mesures de débit d'eau en entrée de station sont et seront réalisés de décembre à février.

VEOLIA :

- va installer un pluviomètre électronique et un piézomètre à la station d'épuration,

- a effectué des tests à la fumée route de St Martin, d'Henrichemont et d'Orléans,

- a mis en place des sondes à ultra sons dans le réseau,

- a commencé la vérification des branchements de particuliers raccordés à la station.

En cas de non-conformité, il sera demandé au particulier de se mettre en conformité avec le règlement du service de l'assainissement.

Le conseil municipal demande que l'étanchéité de la réserve d'eau située sous la place de la mairie soit vérifiée.

• Nouvelle unité de traitement.

Point sur le dossier administratif :

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, explique qu'après les travaux de sa commission et la rencontre avec M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher, il a été décidé de présenter un dossier pour une nouvelle unité de traitement équivalent à 900 habitants.

Révision simplifiée du PLU

M. le Maire informe le conseil municipal que la révision simplifiée n°1 ne permet pas la construction de l'ouvrage de traitement des eaux usées et qu'il convient de procéder à une révision simplifiée du PLU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à la révision simplifiée n°2 du PLU, qui a pour objet la réalisation d'un équipement à caractère public (nouvelle unité de traitement) et qui présente un intérêt général pour la commune.

Modification simplifiée du PLU

M. le Maire informe le conseil municipal :

- que des terrains situés route des Girards sont classés en zone U2 alors qu'il est possible de les raccorder au réseau d'eaux usées.
- que le règlement actuel du PLU ne permet pas sur la zone artisanale la construction de bâtiments sur borne contrairement au POS initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal demande à M. le Maire d'instruire les dossiers nécessaires pour réviser le PLU pour que les terrains raccordables de la route des Girards soient en zone U1 et pour que l'article du POS concernant la construction sur borne de bâtiment en zone artisanale soit repris.

Point sur le financement

M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, informe le conseil municipal que selon le planning établi par notre maître d'œuvre les consultations des entreprises auraient lieu en mai ou juin, que la construction pourrait débuter en octobre et que les modes de financement seront préalablement examinés par la commission assainissement collectif.

AFFAIRES EXTERIEURES :

• SDE18 : Modification des statuts

M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes des villages de la Forêt souhaite adhérer au SDE18.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'adhésion au SDE18 de la communauté de communes des villages de la Forêt.

M. le Maire informe le conseil municipal :

- que le fruit de la revente des certificats d'économie d'énergie, perçu au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la commune entre 2006 et 2010 a rapporté la somme de 144 €.
- que les travaux de mise aux normes des 9 armoires d'éclairage public s'élèvent à 10 649 € financés à hauteur de 70% par le SDE18. Le montant restant à charge de la commune s'élève à 3 194.10 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte d'engager ces dépenses.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le dossier concernant les économies d'énergie concernant l'éclairage public n'est pas encore parvenu en Mairie.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal et M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal demandent une planification des travaux de mise aux normes des 9 armoires.

• SDIS NEUVY SUR BARANGEON

M. le Maire donne lecture de la lettre du Président du SDIS sollicitant la participation de la commune d'Allogny à hauteur de 3 343 € pour la construction de pilotis sous le nouveau centre de secours.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, souhaite des informations complémentaires sur ce projet et la manière dont a été calculée la répartition du surcoût par commune.

A l'unanimité le conseil municipal décide de revoir ce projet lors d'un prochain conseil.

- **CNAS : Election d'un délégué**

A l'unanimité le conseil municipal a élu Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, comme déléguée au Centre National d'Actions Sociales.

- **SAFER DU CENTRE**

M. le Maire informe le conseil municipal :

- des projets de vente sur la commune,
- que la convention Observatoire Foncier n'est pas reconduite et qu'il est proposé en remplacement la mise en place d'un logiciel de suivi pour un coût de 800 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce nouveau service.

- **CCTV**

Election d'un 3^{ème} délégué et d'un suppléant

A l'unanimité le conseil municipal a élu M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal comme délégué titulaire et M. Michel GODELU, Maire-Adjoint comme délégué suppléant.

Election d'un délégué pour la lutte contre les addictions

A l'unanimité le conseil municipal a élu M. André PACYNA, conseiller municipal en charge de l'assainissement, comme délégué

Election d'un délégué auprès de la mission locale

A l'unanimité le conseil municipal a élu M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, comme délégué.

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Géraldine CUSTODIO, conseillère municipale, et de Mme Stéphanie NEDEAU, conseillère municipale de la commission Education et Jeunesse.

A l'unanimité le conseil municipal a élu, en remplacement, M. Michel GODELU, Maire-Adjoint comme délégué titulaire et M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint comme délégué suppléant.

Point sur la réunion d'informations du 26 janvier 2012

M. le Maire informe le conseil municipal des différents points abordés lors de cette réunion :

- Intervention du Docteur FERRAND sur la démographie médicale.
- Redevance Incitative : Les problèmes de ramassage devraient se résoudre petit à petit. Les habitants d'Allogny auront soit des conteneurs, soit des sacs pucés mais tout le monde devrait être collecté par le même camion le mercredi matin.
- la suppression de la benne à végétaux est toujours à l'étude.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal pense qu'il faut faire un éco bilan et tenir compte de l'arrêté d'interdiction de brûler, que des dépôts sauvages vont avoir lieu.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, souhaite avoir des explications sur la création d'un centre de loisirs intercommunal et que plus de publicité soit effectuée lors d'embauche de nouveau personnel.

M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, souhaite un bilan des échanges intercommunaux entre bibliothèques.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, informe que le fonctionnement actuel de la CCTV ne lui convient pas du tout.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

• TGV Grand Centre Auvergne

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir le projet du TGV Grand Centre Auvergne et le tracé le plus favorable pour le territoire du Cher

• Stagiaire « Espace Vert »

M. le Maire informe le conseil municipal que M. NAHAL Dorian est en stage scolaire « Espace Vert » du 23 janvier 2012 au 04 février 2012.

• Transport Scolaire

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre de la Présidente du Transport Scolaire concernant une famille habitant le hameau de Boursac qui souhaite que le service de transport scolaire desserve ce lieu dit.

Après en avoir délibéré le conseil municipal souhaite attendre l'avis du Conseil Général et rappelle à cette famille qu'elle peut utiliser les services de garderie.

• Lettre d'un administré.

M. le Maire donne lecture de la lettre d'un administré sur le projet de construction d'un lotissement à l'emplacement de l'ancienne scierie et informe le conseil qu'il a adressé une copie de cette dernière aux administrations concernées.

M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, informe qu'il n'est pas contre cette démarche et que cet administré a raison d'attirer l'attention avant des problèmes.

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, pense que les points abordés sont très pertinents et qu'il a raison d'attirer l'attention, qu'il faudra surement dépolluer le site, qu'il ne faut pas oublier la servitude grevant ce terrain.

• Comice 2013

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 18 février à St Martin et explique l'organisation d'un comice.

• Remerciements

M. le Maire donne lecture de deux cartes de remerciements pour les colis de Noël.

Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, fait part que l'association « Les Amis de l'Ecole » se met en sommeil car il n'y a plus de participants à l'aide aux devoirs ce trimestre. L'association pense que c'est dû à la nouvelle organisation de la garderie ou à l'organisation de l'aide dans le cadre de l'éducation nationale.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, estime qu'il ne faut pas confondre Aide aux devoirs et Garderie.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, pense qu'il faut poser la question aux parents concernés.

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que la société INEO a contrôlé la synchronisation des feux tricolores. Ceux-ci sont réglés conformément à la réglementation (2 secondes entre le passage au feu rouge d'un axe de circulation et le passage au feu vert de l'autre axe de circulation). Cependant, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de porter à 4 secondes ce laps de temps et ce toujours dans le cadre de la réglementation.

La séance est levée à 21 heures 55.